

Mar. 13 Févr. 18	Marseille
Ven. 28 Sept. 18	Marseille
Durée	1 jour
Horaires	9h - 17h
Tarif	640,00 € HT Adhérents 800,00 € HT Non Adhérents * déjeuner inclus

<b>Entreprises</b>	Toute entreprise mettant en oeuvre des produits chimiques, notamment des produits classés ou susceptibles d'être classés « cancérogènes, mutagènes et/ou reprotoxiques
<b>Public</b>	Responsables de site, ressources humaines, production, hygiène, sécurité, environnement, toute personne susceptible d'intervenir dans la chaîne des informations.
<b>Pré-requis</b>	Connaissance de base sur les classifications des produits.

## Objectifs

- Connaître les obligations légales liées à la traçabilité des expositions aux produits chimiques.
- Mieux gérer la prévention du risque "produits" par une exploitation cohérente des informations à délivrer et des données de terrain.
- Relier ces données à la prévention du risque « pénibilité » .

## Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

## Intervenants

- Marie Fabre *Responsable Social - Communication, UIC Méditerranée*
- Marie-Line Martos *Responsable Santé-Sécurité-Environnement & Transport, UIC Méditerranée*

## Programme

### Les obligations juridiques de l'employeur

- Le principe de responsabilité
- Obligations de formation et d'information des salariés (fiche de poste, attestation et fiche d'exposition aux risques, ...)
- Obligations d'information des tiers (fiches de données de sécurité, document unique, ...)
- Obligations de mesurage des atmosphères de travail.

Mise en oeuvre du guide de l'UIC DSEF DT-1 sur le compte de prévention de la pénibilité (C3P) dans les industries chimiques.